

RESPONSABLE DU PROJET PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Objectif

Obtenir le domaine de compétence suivant :

- Organiser et mettre en œuvre et évaluer la démarche de prévention des risques professionnels de son établissement
- Piloter tout projet de prévention et, en particulier si l'établissement est concerné, un projet de prévention des TMS selon les attentes du programme national TMS Pros

Méthode pédagogique

Journée d'information/formation en face à face pédagogique avec un formateur d'Animateur Prévention certifié par l'INRS, exposés interactifs à l'aide de supports audiovisuels

Cette formation est le début du parcours de formation et d'accompagnement du dirigeant et de l'AP SMS. Elle précède obligatoirement celle de l'AP SMS.

Points forts

Documentation fournie, Méthode de sélection de l'AP, présentation des aides financières possibles, formation interactive, active et participative.

ATTESTATION DE FORMATION

Programme

Champ et nature de son intervention :

Le Chef d'établissement prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des salariés. Au-delà de ses obligations légales, le Chef d'établissement impulse une démarche de prévention, définit son organisation et son intégration dans l'établissement, formalise les objectifs à partir des enjeux et lui donne sa légitimité (son engagement est la condition première et fondamentale à toute démarche de prévention).

1. Organiser et mettre en œuvre et évaluer la démarche de prévention des risques professionnels de son établissement

- Identifier les enjeux de prévention de son établissement au regard de son état des lieux S&ST
 - Repérer les différents enjeux de la S&ST du secteur
 - Dresser un état des lieux S&ST permettant d'identifier de ce qui est en jeu pour son établissement.
 - Faire le lien entre santé et travail permettant d'identifier une problématique liée à l'activité
- Structurer une démarche de prévention globale, mobilisatrice et pérenne répondant à des objectifs et des priorités
 - Définir des objectifs et des priorités compte tenu des enjeux de l'établissement
 - Identifier les différentes étapes d'une démarche de prévention
 - Définir la contribution et les compétences de chaque acteur dans la démarche
 - Etablir les conditions de réussite de la démarche pour en assurer la pérennité (chronologie, valeurs essentielles, bonnes pratiques)
 - Formaliser la démarche de prévention dans une lettre d'engagement (bases d'une lettre d'engagement = prérequis pour la formation de l'AP SMS)
- Piloter les projets de la démarche de prévention en comptant sur un (des) AP SMS
 - Définir et cadrer un projet de prévention
 - Choisir et valider les améliorations proposées
 - Identifier le profil de l'AP à former

Organisation

Public : Chef d'établissement ou personne déléguée

Accessibilité PMR : Prendre contact avec notre référent handicap Gisèle MARCASTEL

Prérequis : S'engager dans une démarche de prévention et envisager la formation d'un ou deux AP SMS

Effectif : De 4 à 10 personnes

Lieu : Au sein de l'entreprise ou dans nos locaux

Durée : 1 jour, soit 7 heures en face à face pédagogique + 2 ½ journée d'accompagnement du binôme constitué du dirigeant et de l'AP SMS dans l'établissement.

Evaluation et validation : Quizz ou questions ouvertes, Attestation de formation délivrée par un formateur certifié par l'INRS

Maintien et actualisation des compétences : Non